



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE LE MÉE-SUR-SEINE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012
PROCES-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mil douze le deux avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :
27/03/2012

Date d'affichage :
27/03/2012

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Représentés : 5

Votants : 21

Étaient présents :

Monsieur Éric BAREILLE
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
Madame Maria BOISANTÉ
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Madame Marie-Odile MARCISSET
Monsieur Robert LEBRUN
Monsieur Luc de MONSABERT
Madame Martine AMRANE
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Monique DESCHAMPS
Monsieur Jean-Marc MELLIERE
Madame Martine NEGRINI
Madame Chantal VEYSSADE
Madame Bernadette LOYAU
Monsieur Daniel DYWICKI
Madame Hélène DEMAN

Étaient absents et représentés :

...donne procuration

| | | |
|--------------------------|---|------------------------------|
| Madame Laurence COURTOIS | à | Madame Marie-Odile MARCISSET |
| Madame Sylvette BRICOT | À | Madame Maria BOISANTE |
| Monsieur Serge RICARD | à | Monsieur Eric BAREILLE |
| Monsieur Gérard BERNHEIM | à | Monsieur Robert LEBRUN |
| Madame Geneviève GUY | à | Madame Bernadette LOYAU |

Absents excusés :

Monsieur Rachid BENYACHOU
Madame Danièle JULIEN
Madame Anne-Marie CHAZEL
Monsieur Benoît LAUFENBUCHLER
Monsieur Distel YELESSA
Madame Marie-Louise ESPENEL
Monsieur Didier EUDE
Monsieur Franck SURENA

Secrétaire de séance : Robert LEBRUN

ORDRE DU JOUR

LUNDI 2 AVRIL 2012 A 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

I – FINANCES - MARCHES

1.1 - Débat d'orientations budgétaires 2012

La séance est déclarée ouverte à 19h15

MOTION DES ÉLUS DE VERT-SAINT-DENIS EN FAVEUR DE LA CULTURE

Monsieur le Maire expose que :

Le préambule de la constitution française, dispose depuis 1946 que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture »

La politique culturelle en France s'est enrichie depuis cette date d'une histoire qui va de la création d'un ministère de la culture, jusqu'au fort développement, avec la décentralisation, des politiques culturelles des collectivités locales.

Ces engagements, chacun à leur niveau, relèvent d'une exigence de la démocratie propre à :

- ✦ permettre l'accès de tous aux œuvres de l'art comme aux pratiques culturelles
- ✦ garantir la plus grande liberté de chaque citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles.
- ✦ nourrir le débat collectif et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique,
- ✦ favoriser le vivre ensemble en mêlant esprit critique, imagination et liberté artistique

L'affirmation de cette responsabilité publique et sa mise en œuvre ont progressivement construit une spécificité française, exemplaire à bien des égards, qui permet à notre pays un rayonnement et une reconnaissance à l'échelle internationale.

Grâce à l'action continue et structurée des collectivités et de l'État, la culture, dans la diversité de ses manifestations et de ses pratiques, s'inscrit désormais comme une dimension nécessaire à la construction et à la vie de chacun notamment parce qu'elle favorise l'épanouissement de chaque être humain.

Aujourd'hui, pour différentes raisons, des risques de repli apparaissent, voire des régressions, qui se manifestent entre autres par des restrictions budgétaires, ou qui tendent à rabaisser la culture à un objet de consommation, un divertissement standardisé.

Pourtant, les mutations auxquelles sont confrontées les sociétés occidentales incitent plus que jamais à l'élaboration de réponses audacieuses, au cœur desquelles la culture tient une place décisive, remplissant ainsi une mission d'intérêt général : c'est par l'échange entre les hommes et leurs cultures que le vivre ensemble s'épanouit.

C'est pour toutes ces raisons qu'à Vert-Saint-Denis les élus ont toujours été attachés à la promotion des arts et de la culture et ont su construire au fil du temps un véritable service public local de la culture.

Ainsi grâce à la volonté politique des élus et pour le bien être des habitants, le territoire

communal s'est progressivement enrichi :

- ✦ d'équipements tels qu'une bibliothèque premier lieu de diffusion des savoirs, mais aussi de rencontres et d'échanges,
- ✦ d'une ludothèque dont la dimension éducative et de lien social n'est plus à prouver,
- ✦ des actions d'éducation populaire et de pratiques culturelles amateurs développées par la MLC grâce à un soutien financier conséquent au travers d'un syndicat intercommunal avec Cesson,
- ✦ d'écoles d'enseignements artistiques variés dans les domaines de la musique, de la danse et de la peinture,
- ✦ d'un soutien affirmé au tissu associatif local pour sa contribution à la vie sociale et culturelle de la commune
- ✦ et enfin d'une politique de diffusion du spectacle vivant grâce à une programmation annuelle diversifiée en direction de tous les publics .

Fortes du constat que les habitants de Cesson et de Vert-saint-Denis ne connaissaient pas les frontières communales dans leurs pratiques sportives et culturelles et à l'instar du SIS, les deux communes ont décidé en 2007 d'étendre les compétences du syndicat intercommunal de la maison des jeunes et de la culture à :

- ✦ « *l'enseignement musical par le biais d'une école de musique intercommunale*
- ✦ *et en concertation avec les deux communes étendre ses compétences à tous les autres enseignements artistiques,*
- ✦ ***ainsi qu'à l'ensemble des services et manifestations à vocation culturelle*** »

syndicat qui prend à cette occasion la dénomination de « syndicat intercommunal de la culture des communes de Cesson et Vert-Saint -Denis » (SIC).

Depuis 2007 et les nouveaux statuts du SIC, la commune de Cesson a connu trois changements de majorité. Certaines compétences transférées en 2007 sont désormais remises en cause par l'actuelle majorité, particulièrement les actions d'animation du territoire et la programmation culturelle.

Parallèlement la situation de la MLC, confrontée au même titre que les communes à des difficultés d'équilibre budgétaire du fait de l'augmentation de ses charges de fonctionnement ou des besoins de renouvellement de son matériel (tel qu'un four à poterie) affiche un besoin croissant de subvention.

C'est ainsi qu'en 2011, pour des raisons de recherche d'économies, sont revenues dans le giron communal certaines animations locales, telles que le vide grenier, la fête de Pouilly, le marché de Noël, la fête du 14 Juillet, les expositions et animations de la manifestation « talents d'ici et d'ailleurs ». La contribution de la commune de Vert-Saint-Denis au SIC n'en a pas diminué pour autant et le comité syndical peine toujours à s'entendre sur une stratégie financière partagée entre tous les élus. Les élus de Cesson considèrent en effet la programmation culturelle comme une variable d'ajustement pour pallier entre autres au besoin de financement de la MLC.

Ainsi Vert-Saint-Denis qui, avant 2007, consacrait 75 000€ à la programmation culturelle et aux animations locales, non seulement a repris à sa charge 20 000€ de dépenses liées aux animations locales, mais voit se réduire la part du budget du SIC consacrée à la diffusion de spectacles vivants à 30 000€ en 2011 et peut-être moins en 2012.

A l'issue d'une rencontre en décembre 2011, les deux municipalités sont convenues :

- ✦ « que des hypothèses de transformation de cette intercommunalité seront étudiées tant dans ses aspects techniques que financiers,
- ✦ d'un mode de fonctionnement associant préalablement les représentants des deux

- communes au travers de réunions de bureau du syndicat,
- ▲ que les solutions proposées devront préserver la situation des deux agents permanents du syndicat et l'intérêt des deux villes » (cf : *compte-rendu de la rencontre intermunicipalité du 6 décembre 2011*)

Malgré ces engagements, il ressort des débats au sein du comité syndical autour de l'élaboration du budget 2012 du SIC, que les élus délégués de Cesson souhaitent, contre l'avis des élus délégués de Vert-Saint-Denis, arrêter toute programmation de spectacles dès la fin Juin 2012.

Face à cette situation, et dans l'attente d'un accord des deux communes autour d'un projet d'intercommunalité culturelle partagé,

- **VU** le préambule de la constitution française de 1946,
- **CONSIDÉRANT** la déclaration des associations nationales d'élus en Avignon 2010 qui affirme « l'engagement solidaire des collectivités territoriales en faveur des politiques culturelles en tant que dimension symboliquement, socialement et économiquement légitime et transversale de leur projet politique global »,
- **CONSIDÉRANT** que la culture, sous toutes ses formes, ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement mais comme l'une des richesses de l'action publique locale contribuant au bien être et à l'éducation permanente des citoyens.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- pour le maintien en 2012 et sur une année pleine, d'une programmation culturelle au sein du syndicat intercommunal de la culture conformément à ses statuts qui incluent les manifestations à vocation culturelle,
- pour le soutien aux activités d'éducation populaire de la MLC, complémentaires à celles menées par le SIC,
- pour l'élaboration et l'écriture d'un véritable projet culturel intercommunal, partagé entre tous les acteurs du territoire et définissant les missions de chacun des partenaires,

POINT 1.1: Débat d'Orientation Budgétaire 2012

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

VU l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des finances du 10 janvier 2012,

Entendu l'exposé concernant les orientations générales du budget 2012,

Après un débat pendant lequel toutes les parties ont pu largement s'exprimer, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
P.E.C., Vert Saint Denis le 04 avril 2012

Le Maire,

Éric BAREILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EB', written in a cursive style.